



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 20 juin 2008

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 4 juillet 2008

SEANCE DU 27 juin 2008

**Réfection des sols sportifs intérieurs de 6 salles de sports - Avenants
aux Marchés de Travaux**

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine RENAUD-PAGE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN -

Conseillers :

M. Michel GENDREAU - M. Patrick DELAUNAY - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Bernard JOURDAIN - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain PIVETEAU - M. Alain BAUDIN - M. Michel SURET-CANALE - M. Bernard BARE - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGÉ - M. Guillaume JUIN - Mme Françoise BILLY - Mme Geneviève RIZZI - Mme Annick DEFAYE - Mme Annie COUTUREAU - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique

BOUTIN-GARCIA - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS -

Secrétaire de séance : M. Christophe POIRIER -

Excusés ayant donné pouvoir :

Anne LABBE donne pouvoir à Pascal DUFORESTEL - Emmanuelle PARENT donne pouvoir à Frédéric GIRAUD - Gaëlle MANGIN donne pouvoir à Nicole GRAVAT - Nathalie BEGUIER donne pouvoir à Alain BAUDIN -

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 juin 2008

DELIBERATION D20080271

PATRIMOINE BATI ET MOYENS

Réfection des sols sportifs intérieurs de 6 salles de sports - Avenants aux Marchés de Travaux

Monsieur Frank MICHEL Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire

Par délibération en date du 29 mai 2006, le Conseil Municipal a approuvé les marchés de travaux de mise en conformité des sols de 6 salles de sports sur une durée de 3 ans.

Ce marché est composé de 2 lots : le lot n°1 comporte une tranche ferme et 2 tranches conditionnelles et le lot n° 2, une tranche ferme et une tranche conditionnelle.

Les tranches fermes des lots n° 1 et n° 2, salles de sports de Sainte-Pezenne et du Pontreau, ont été réalisées en 2006 et la tranche conditionnelle 1 du lot n°1, salles de Pissardant et de Barbusse, a été réalisée en 2007.

Les salles de sports de l'IUFM (lot n° 1, T.C. 2) et de la Venise Verte (lot n° 2, T.C. 2) termineront le programme en 2008. Pour répondre favorablement à la demande du Lycée de la Venise Verte qui utilise la salle de sports du même nom et souhaite disposer d'un nombre plus important de terrains de volley-ball, les tracés ainsi que les ancrages de poteaux doivent être modifiés, et des protections mousse apportées en pied de charpente. Par ailleurs, il s'avère nécessaire de renforcer le chemin de roulement sous la tribune de la salle de l'IUFM. Ces travaux supplémentaires augmentent les lots n° 1 et n° 2.

Conformément aux règles applicables aux marchés publics, les modifications des prestations initiales nécessitent l'établissement d'un avenant.

Le montant des lots n° 1 et n° 2 est modifié de la manière suivante :

Désignation	Objet	Montant initial marché en € HT	Avenant déjà passé en € HT	Montant marché après avenant n° 1 en € TTC	Avenants à passer en € TTC	Montant après avenant en € TTC
Lot n° 1- Sols surfaciques : SPORTINGSOLS/TARKETT	Tranche Ferme T.C. n° 1 T.C. n° 2	132 411,31 282 260,43 146 245,68	 - 5 254,87 + 5 254,87	132 411,31 277 005,56 151 500,55	 215,28	132 411,31 277 005,56 151 715,83
Total lot n° 1		560 917,42		560 917,42	215,28	561 132,70
Différence en %						0,038 %
Lot n° 2- Revêtements ponctuels à support stabilisé : SPORTINGSOLS/ TARKETT	Tranche Ferme T.C. n° 2	97 913,23 227 464,55		97 913,23 227 464,55	 16 009,66	97 913,23 243 474,21
Total lot n° 2		325 377,78		325 377,78	16 009,66	341 387,44
Différence en %						4,920 %

La dépense est imputée au Chapitre 21, sous-fonction 4111, compte 21318.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n° 2 au marché passé pour le lot n° 1 pour une plus value de 180,00 € HT, soit 215,28 € TTC,
- approuver l'avenant n° 1 au marché passé pour le lot n° 2 pour une plus value de 13 386,00 € HT, soit 16 009,66 € TTC,
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les avenants.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Frank MICHEL